

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:614410-2022:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire
2022/S 214-614410**

Rectificatif

Avis d'information complémentaire ou avis rectificatif

Fournitures

(Supplément au Journal officiel de l'Union européenne, 2021/S 146-386083)

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Ministère de la transition écologique

Adresse postale: Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain

Ville: Paris

Code NUTS: FR101 Paris

Code postal: 75007

Pays: France

Courriel: aopv.dgec@developpement-durable.gouv.fr

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre

II.1.2) Code CPV principal

09300000 Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte:

Le présent appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité situées en France métropolitaine continentale qui utilisent l'énergie mécanique du vent.

En vertu du 2° de l'article L. 311-12 du Code de l'Énergie, les Candidats retenus désignés par le ministre chargé de l'énergie bénéficient d'un contrat de complément de rémunération à l'électricité produite, établi selon les dispositions des articles L311-13-2 à L311-13-4 du code de l'énergie et selon les modalités précisées par le cahier des charges.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

02/11/2022

VI.6) **Référence de l'avis original**

Numéro de l'avis au JO série S: [2021/S 146-386083](#)

Section VII: Modifications

VII.1) **Informations à rectifier ou à ajouter**

VII.1.2) **Texte à rectifier dans l'avis original**

VII.2) **Autres informations complémentaires:**

Ces projets de cahiers des charges prévoient essentiellement une modification de la formule d'indexation des tarifs appliquée à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat, ainsi que l'introduction d'une indexation des tarifs entre le mois de fin de période de candidature et 12 mois avant la mise en service.

L'objectif de ces modifications est de prendre en compte la variation des prix des matériaux, de la main d'œuvre, du transport et des taux d'intérêt.

D'autres modifications ont été introduites, et notamment :

- rendre confidentiels les prix plafonds
- modifier la formule permettant la calcul de la note de prix en la rendant similaire à la formule déjà en place dans les cahiers des charges photovoltaïque.